

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00007

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 10 mars 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul latérale droite de 3,48 mètres, alors que la réglementation exige une marge minimale de 5 mètres, soit une différence de 1,52 mètre, pour la construction d'un futur bâtiment principal.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 4.3.2, grille f) dans la zone R-3, la marge de recul latéral droite minimale exigée pour un bâtiment principal est de 5 mètres.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 4 015 992, cadastre du Québec, sise sur la rue Lavigne, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 10 mars 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 février 2026

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier